Présents : MM. BREMONT Michel – BROUSTE Gérard – CHAMOULAUD Jean-Claude – CLAVIERE Henri – DEMONT Pierre – LEONARD Joël – LEYNIAT Pierre – LOPEZ Joël (Président) – MALBRAND Guy – PERRIN Gérard – PETIT Jean – POINTET Jean-Claude - TINGAUD Pascal.
Invité : M. Philippe BARRIERE.
Excusé : M. MOUTON Michel.
Absents : M. LACOMBE Philippe.
Assistent : Mme LOISON Fanny – M. MONJALET Nicolas, référents administratifs.

Réponses apportées par la Commission :

Courrier du club de l'ES Blanquefort, District de Gironde
Renouvellement Emploi
La Commission prend note du courrier envoyé en recommandé par le club de l'ES Blanquefort au District de la Gironde, à la Ligue Nouvelle-Aquitaine, ainsi qu'à la Fédération Française de Football. Si la Commission peut comprendre le mécontentement du club, elle rappelle que la Ligue est déjà intervenue au mois d'octobre auprès de la LFA pour rattraper ce dossier dont les justificatifs nécessaires au renouvellement de l'aide à l'emploi sont parvenus à la Ligue au mois d'octobre 2017 au lieu du mois de juin 2017. Elle rappelle qu'à cette occasion, la LFA a déjà émise une réponse négative à la demande du club.

Précisions sur la valorisation de plusieurs dossiers par un même porteur de projet
Faisant suite aux interrogations émises en séances relatives à la constitution de plusieurs demandes de subvention pour un même porteur de projet sur une même installation, les référents administratifs de la Commission ont obtenu les précisions nécessaires auprès de la LFA.
Il est donc rappelé que pour chaque dossier, l'ensemble des documents qui le constitue doit uniquement concerner le thème pour lequel la subvention est demandée. Ainsi, le plan de financement doit se cantonner à ce seul projet et être en cohérence avec les justificatifs financiers fournis.
La seule exception concerne les demandes relatives aux vestiaires et aux club-house lorsque ces derniers se situent dans un seul et même bâtiment.

Dossiers examinés en séance :

Dossier(s) incomplet(s) ou non conforme(s)

Mairie de Gan, District des Pyrénées Atlantiques.
Création d'un club house. Aide sollicitée 20 000 €.
Les plans versés au dossier ne sont pas exploitables (côtes illisibles).

Mairie de Gan, District des Pyrénées Atlantiques.
Création ou mise en conformité d'un ensemble vestiaires. Aide sollicitée 20 000 €.

Les plans versés au dossier ne sont pas exploitables (côtes illisibles).

Mairie de Montmoreau St Cybard, District de Charente.
Mise en conformité d'un ensemble vestiaires. Aide sollicitée 2 600 €.
La délibération versée au dossier ne précise pas le montant global des travaux. La Commission prie le District de se tourner vers le porteur de projet de manière à obtenir des plans lisibles et exploitables.

Mairie de Périgné, District des Deux Sèvres.
Création d'un éclairage en vue d'un classement fédéral. Aide sollicitée 3 017€.
Le dossier a été saisi sous la mauvaise nomenclature puisqu'il s'agit d'un remplacement de lampes. Dans pareille situation, seule la fourniture d'un éclairage LED est éligible.

Mairie de Pissos, District des Landes.
Création ou mise en conformité d'un éclairage. Aide sollicitée 9 438 €.
Il manque le dossier technique de l'éclairage. Le document attendu est la transmission de l'avis préalable favorable de la Commission Régionale des Terrains (ou de la Commission Fédérale en fonction du niveau de classement visé).

Mairie de Périgné, District des Deux Sèvres.
Mise en sécurité d'une installation. Aide sollicitée 1 400 €.
La seule pose de filets pare-ballon n'est pas éligible.

Mairie de La Crèche, District des Deux Sèvres.
Mise en conformité d'un éclairage. Aide sollicitée : 15 000 €.
Il manque le dossier technique de l'éclairage. Le document attendu est la transmission de l'avis préalable favorable de la Commission Régionale des Terrains (ou de la Commission Fédérale en fonction du niveau de classement visé).
Les devis versés au dossier doivent correspondre au seul projet d'éclairage.

Mairie de La Crèche, District des Deux Sèvres.
Renforcement d'une pelouse naturelle. Aide sollicitée : 10 000 €.
Il manque le dossier technique. Le document attendu est la transmission de l'avis préalable favorable de la Commission Régionale des Terrains (ou de la Commission Fédérale en fonction du niveau de classement visé).
Les devis versés au dossier doivent correspondre au seul projet de la pelouse naturelle.

Mairie de La Crèche, District des Deux Sèvres.
Mise en sécurité d'une installation. Aide sollicitée : 5 000 €.
Le dossier doit être revu car il traite de l'ensemble des travaux à faire sur cette installation. Un projet relatif à la seule sécurisation devra être constitué.

Mairie de Pau, District des Pyrénées Atlantiques.
Club House. Aide sollicitée : 15 000 €.
Les pièces versées au dossier ne permettent pas de déterminer le montant exact de ce seul projet et d'étudier par la même la cohérence du plan de financement.

Mairie de Pau, District des Pyrénées Atlantiques.
Création d'un terrain de grands jeux en pelouse naturelle. Aide sollicitée : 15 000 €.
Il manque les plans côtés du projet ainsi que le descriptif détaillé. La délibération de la Commune ne précise pas le montant total du projet et celui des subventions demandées.

Mairie de Pau, District des Pyrénées Atlantiques.
Création d'un éclairage pour le terrain en pelouse naturelle. Aide sollicitée : 10 000 €.
Aucune étude technique permettant de se prononcer sur la recevabilité du projet n'est versée au dossier. Il manque ainsi l'avis préalable favorable de la Commission Régionale des Terrains (ou de la Commission Fédérale en fonction du niveau de classement visé). Les devis versés au dossier doivent correspondre au seul projet d'éclairage.

Mairie de Pau, District des Pyrénées Atlantiques.
Création d'un terrain de grands jeux éclairé en pelouse synthétique. Aide sollicitée : 30 000 €.
Il manque les plans côtés du projet ainsi que le descriptif détaillé. La délibération de la Commune ne précise pas le montant total du projet et celui des subventions demandées.

Mairie de Pau, District des Pyrénées Atlantiques.
Création d'un éclairage pour le terrain synthétique. Aide sollicitée : 8 000 €.
La Commission s'interroge sur la constitution d'un dossier relatif à l'éclairage du terrain synthétique alors même que le dossier du terrain synthétique englobe déjà l'éclairage. Dossier annulé.

Mairie de Pau, District des Pyrénées Atlantiques.
Création d'un ensemble de vestiaires. Aide sollicitée : 15 000 €.
Les plans versés au dossier ne sont pas exploitables et ne permettent pas de juger de leur recevabilité.

Mairie de Pau, District des Pyrénées Atlantiques.
Création d'un deuxième ensemble de vestiaires. Aide sollicitée : 15 000 €.
Les plans versés au dossier ne sont pas exploitables et ne permettent pas de juger de leur recevabilité.

Mairie de Pau, District des Pyrénées Atlantiques.
Sécurisation d'une installation (main courante + pare-ballon). Aide sollicitée : 8 330 €.
Il manque les plans et le descriptif de ces projets. Tel que le dossier a été transmis, la Commission ne peut juger de sa recevabilité.

Mairie de Pau, District des Pyrénées Atlantiques.
Sécurisation d'une installation sportive (clôture de l'enceinte). Aide sollicitée : 5 000 €.

Les plans versés au dossier ne sont pas exploitables et ne permettent pas de juger de leur recevabilité. De plus, il convient d'intégrer le projet de clôture avec celui relatif au pare-ballon.

Mairie de Pau, District des Pyrénées Atlantiques.
Sécurisation d'une installation sportive (bancs de touche). Aide sollicitée : 4 494 €.
Les plans versés au dossier ne sont pas exploitables et ne permettent pas de juger de leur recevabilité. Les plans doivent permettre de juger de l'emplacement des bancs de touche.

Dossiers transmis à la Ligue du Football Amateur avec avis favorable :

Infrastructures

Porteur	CDG	Projet	Coût Projet HT	Aide sollicitée	Aide accordée
MAURRIN	40	Eclairage	72 808,00 €	15 000 €	15 000 €
VILLEMORT	86	Sécurisation	25 837,68 €	5 000 €	5 000 €
BOULAZAC	24	Sécurisation	20 889,00 €	5 000 €	5 000 €
ST PEY DE CASTETS	33	Sécurisation	2 685,52 €	1 200 €	1 200 €
ST PEY DE CASTETS	33	Renforcement pelouse	17 790,00 €	8 000 €	8 000 €
PELLEGRUE	33	Club House	46 366,00 €	20 000 €	20 000 €
AIRVAULT	79	Vestiaires	154 950,00 €	20 000 €	20 000 €
PISSOS	40	Vestiaires	156 950,59 €	20 000 €	20 000 €
PISSOS	40	Sécurisation 3	6 097,00 €	3 000 €	3 000 €
		TOTAL		**97 200 €**	**97 200 €**

Transport

Porteur	CDG	Projet		Aide sollicitée	Aide accordée
COCQS ROUGES BX	33	Mini Bus	34 264 €	17 132 €	10 000 €
COCQS ROUGES BX	33	Mini Bus	34 264 €	17 132 €	10 000 €
JARNAC	16	Mini Bus	33 090 €	16 545 €	16 545 €
USC PESSAC	33	Mini Bus	37 084 €	18 545 €	18 545 €
		TOTAL		**69 354 €**	**55 090 €**

CDG

Porteur	CDG	Projet		Aide sollicitée	Aide accordée
DISTRICT CHARENTE MARITIME	17	Transport	36 069 €	18 000 €	18 000 €

Emploi
US NORD GIRONDE

Récapitulatif

	Initiale	Restante
ENVELOPPE REGIONALE INFRASTRUCTURE	840 000 €	**608 894 €**
ENVELOPPE REGIONALE TRANSPORTS	130 000 €	**58 110 €**

La Commission précise que les décisions ci-dessus ont été enregistrées dans l'outil FAFA. Parallèlement, un courriel sera envoyé aux porteurs de projet dont les dossiers ont été examinés pour les informer des suites données.
Il sera demandé à ceux dont les dossiers sont irrecevables en l'état de transmettre les pièces demandées à leur District d'appartenance afin qu'elles soient enregistrées dans l'outil en ligne avant le 20 février 2018, pour être examinés lors de la prochaine réunion de la C.R FAFA le 27 février 2018.
Une dernière réunion est également programmée pour le 20 mars 2018 avec une limite de dépôt des dossiers fixée au 13 mars 2018.
Le calendrier des réunions sera ensuite fonction de l'éventuel reliquat accordé à notre Ligue.

Fin de la réunion à 16h

Le Président,
Joël LOPEZ